

**VILLE DU FOUSSERET  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUILLET 2022**

**PROCES VERBAL**

**Nombre de Conseillers** L'an deux mille vingt-deux le cinq juillet, à vingt heures et trente minutes, le  
**En exercice : 19** Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-neuf  
**Présents : 16** juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
**Procurations : 3** Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

**Votants : 19**

**PRESENTS**

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme  
BENAZET Nadine - M. BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - MM.  
DAURE Nicolas - Mme DROCOURT Angélique - FRONTEAU Joris - GALIAY  
Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent -  
MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile -  
TORILLON Martine.

**ABSENTS**

Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile.  
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à Mme DROCOURT  
Angélique.  
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme CAPOUL Sabine est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 JUIN 2022**

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du conseil municipal du 7 juin 2022. Puis, il demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu diffusé.

Aucune autre observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2022.

<b>DOSSIER ADOPTE PAR 15 VOIX POUR (4 absents le 7/06/2022 : Mmes et M. : DROCOURT-GREGORUTTI-NAUSSAC-VILLEMUR)</b>
---

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter quatre dossiers à l'ordre du jour :

2022-47 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE PAYS DU SUD TOULOUSAIN EN  
MATIERE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

2022- 48 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DANS L'ANCIENNE PERCEPTION A LA DEMANDE  
DU LOCATAIRE

2022-49 : ACQUISITION DE MATERIEL DE CANTINE

2022- 50 : EXONERATION DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES  
PARTICIPANTS AUX FESTIVITES DES 14, 15 ET 16 JUILLET 2022

## **2022-39 : MESURES PRISES A L'ISSUE DE L'AUDIT DE SURETE DU VILLAGE**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un audit de sureté en vue d'équipements de vidéo protection a été sollicité auprès d'un des référents départementaux de la gendarmerie, l'adjudant PRONO.

M. le Maire exprime la préoccupation des habitants du Fousseret sur l'évolution des incivilités, des faits de délinquance dans l'espace public, vols, cambriolages, comportements routiers dangereux. Ces questions de sécurité ont déjà été débattues en conseil et l'assemblée s'était prononcée en faveur de caméras de vidéosurveillance dans un passé récent.

Il s'agit désormais de poser un diagnostic le plus précis possible, de prévoir des moyens et d'arrêter un certain nombre de mesures adaptées à la situation et progressives.

M. le Maire présente ensuite le compte rendu de l'adjudant PRONO. Ce rapport s'articule autour de la situation de la délinquance au Fousseret, des zones principales où elle se déroule et des options qui s'offrent à la commune en matière de vidéo protection.

L'estimation de l'audit est de 80 000 euros tout compris. Un premier investissement de 50 000 €, somme prévue au budget, serait déjà très utile pour la prévention de la délinquance.

Après avoir vu cet audit de sureté et après en avoir débattu avec le conseil municipal, M. le Maire propose la création d'un comité de pilotage avec objectif de poursuivre la coopération avec la gendarmerie, de rédiger un cahier des charges et d'auditionner les entreprises. L'objectif est de constituer un dossier pour une décision d'investissement fin 2022.

Le COPIL pourrait être composé de la manière suivante : Président du COPIL : Laurent MARTINIE, appel à volontaires du CM 4/1, autres membres : agents concernés.

Se proposent les élus suivants : Christophe BOULINEAU - Sabine CAPOUL - Nicolas DAURE Frédéric VILLEMUR - Frédéric BOURDEIL -Jean-Philippe BADIE.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

## **2022-40 : PROJET DE LOGEMENTS EN ACCESSION A LA PROPRIETE**

M. le Maire évoque, pour ceux qui n'ont pu y assister, la réunion qui a précédé immédiatement le conseil municipal. M. DEL TEDESCO du groupe VALOPHIS a présenté aux élus un projet de 9-12 logements en accession à la propriété.

M. le Maire rappelle la nécessité de prévoir une partie de logements sociaux dans le futur lotissement. Un macro lot a été réservé à cet effet d'une superficie de plus de 1 200 m<sup>2</sup>. Le porteur de projet a indiqué que les logements des T2-T3 pourraient convenir à de jeunes couples ou des retraités, par exemple. Ce projet serait construit avec les ménages intéressés et en partenariat avec la commune.

Aussi la commune pourrait définir les critères permettant de choisir les dossiers retenus en priorité.

Une plaquette de présentation a été transmise aux élus et une réunion publique pourrait avoir lieu en septembre-octobre 2022, au Picon, pour informer les habitants.

M. BAÑULS précise que ce projet est le seul projet pour du logement social à avoir été présenté à la commune.

Les élus se montrent sensibles à la maîtrise des critères de choix des ménages et notamment le fait de pouvoir donner la priorité aux Fousserétois, puis dans un second temps aux villages limitrophes et ainsi de suite.

M. le Maire propose que l'assemblée se prononce sur quatre principes :

- mettre en œuvre un tel projet de 9-12 logements en accession à la propriété au sein du futur lotissement.

- approuver le principe d'un échange de parcelle avec l'aménageur, afin de pouvoir implanter ce projet au bon endroit, avec une surface foncière suffisante.

- approuver les conditions de la cession de la parcelle au bailleur social.
- approuver la participation de la commune, à la communication du projet auprès de la population.

M. le Maire demande à l'assemblée de mettre en œuvre le projet de logements en accession à la propriété en suivant ces différents principes.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2022-41 : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE ES LIENS ET DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire dit à l'assemblée avoir reçu la proposition de l'architecte du patrimoine, M. Guillaume CLEMENT qui a été missionné pour conduire la rénovation de l'église saint Pierre ès Liens.

Il rappelle que M. CLEMENT avait établi, en 2016, un rapport complet sur l'état de l'église et avait fait de nombreuses recommandations de travaux pour un montant total dépassant 1,2 million d'euros.

Il s'agit désormais de réaliser des tranches de travaux de 150 000 € environ, idéalement chaque année, afin de progressivement restaurer l'édifice.

Par la présente délibération, il convient d'approuver le devis d'honoraires de M. CLEMENT afin que ce dernier constitue un dossier d'un montant de 150 000 € de travaux. Ce dossier permettra de solliciter des subventions, grâce auxquelles, le reste à charge communal sera supportable.

Si des subventions sont allouées en 2023 les travaux pourraient être lancés en suivant.

Le devis d'honoraires d'un montant de 35 544,00 € HT est articulé en trois parties : une première partie d'un montant de 15 430,50 € HT comprenant l'étude totale pour les deux tranches de travaux.

Et ensuite le prix des honoraires pour des tranches 1 et 2 (10 056,75 € chacune)

M. le Maire indique avoir sollicité des précisions concernant le devis d'honoraires afin de savoir ce que recouvre exactement cette prestation : nombre de réunions, périmètre exact des prestations, calendrier de la mission. M. CLEMENT a donné ces précisions dans une note séparée.

M. le Maire propose d'approuver ce devis, demande à l'assemblée de l'autoriser à signer tout document relatif à ce projet et de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

<b>DEMANDE ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>
--------------------------------------

**2022-42 : TITRE DE RECETTE POUR VERSEMENT PAR L'AMF 31 DE L'AIDE A L'OPERATION « DEFIBRILLATEUR »**

M. le Maire annonce la réception en mairie d'un chèque de 300 euros correspondant au versement par l'association des maires de Haute-Garonne de l'aide à l'opération « défibrillateurs ».

L'association collabore avec plusieurs partenaires ENEDIS, ERDF, GRDF, ORANGE, pour accompagner le déploiement de ces équipements destinés à sauver de vies.

L'assemblée est invitée à accepter ce versement de 300 €.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2022-43 : TITRE DE RECETTE POUR LA VENTE DE PRODUITS DERIVES LORS DU BICENTENAIRE DE LA MORT DE L'ABBE SICARD**

M. le Maire annonce la réception en mairie d'un chèque de 286,90 euros correspondant à la vente de produits dérivés lors du bicentenaire de la mort de l'abbé SICARD mi-mai 2022. Ces sommes sont reversées à la commune qui a supporté une bonne part des dépenses de cette manifestation.

L'assemblée est invitée à accepter ce versement de 286,90 €.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2022-44 : DEPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE DANS LES SALLES DU PICON**

M. le Maire remercie les participants au bureau de vote lors des élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022. L'organisation des opérations électorales dans la salle du Picon s'est avérée concluante.

Ainsi dans la perspective de l'ouverture d'un deuxième bureau en raison de l'augmentation du nombre des inscrits sur la liste électorale et pour augmenter la surface disponible pour le vote, M. le maire souhaite pérenniser le choix des salles du Picon pour le déroulement des opérations électorales. Les salles du Picon permettraient de disposer de deux bureaux de vote côte à côte avec un accès pratique grâce au parking attenant. La circulation des personnes est facilitée par le porche et le contrôle des documents d'identité peut se faire dans le hall d'entrée.

Il demande à l'assemblée son accord afin de solliciter de M. le Préfet un tel transfert de lieu de vote.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2022-45 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC CINEFOL 31**

M. le Maire présente le renouvellement de la convention en partenariat avec CINEFOL 31 pour la diffusion de films au Fousseret, dans la salle du Picon.

M. FRONTEAU indique que la fréquentation des films pour les adultes est assez faible depuis la pandémie. Le cinéma pour jeune public fonctionne mieux. Une réflexion est engagée sur le devenir à terme sur le type de films diffusés ainsi que sur les créneaux de diffusion.

Nonobstant ces observations, M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce renouvellement de convention.

**DOSSIER ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**2022-46 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES JARDINS DU PRE D'AMBRES ET LA COMMUNE DU FOUSSERET**

M. le Maire dit avoir été sollicité par Mme Alison GIRAUD gérante de la société les jardins du pré d'ambres pour un projet de vente de paniers repas.

L'idée serait de déposer des paniers de légumes de saison dans des locaux communaux où il y a du passage. Mme GIRAUD a ainsi pensé à la médiathèque le vendredi soir de 17h à 19h. Mme GIRAUD pratique une agriculture naturelle sans traitements. La présente convention serait conclue pour une durée d'une année.

Les élus se demandent pourquoi elle ne va pas au marché le dimanche. Mme TORILLON s'interroge sur une éventuelle concurrence avec Mme BELLONCLE.

M. le Maire précise que cette convention vise à donner une opportunité à cette maraichère. Peut-être ira-t-elle sur le marché ultérieurement.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

<b>DOSSIER ADOPTE PAR 18 VOIX POUR - 1 ABSTENTION (Mme TORILLON)</b>
--

**2022-47 : CONVENTION AVEC LE PAYS DU SUD TOULOUSAIN EN MATIERE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME**

M. le Maire fait part de la réception en mairie du projet de renouvellement de la convention avec le Pays du Sud Toulousain en matière d'instruction des actes d'urbanisme.

Il rappelle que la mairie verse au Pays du Sud toulousain une somme forfaitaire pour différents types d'actes instruits. Les actes, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis etc... ont un coefficient appliqué à un tarif unitaire de base de 153 € qui correspond à un permis de construire.

Ces sommes versés au pays servent à financer ce service spécialisé et mutualisée, dont les compétences des agents sont précieuses.

M. le Maire annonce ensuite que le Pays du Sud Toulousain va offrir un nouveau service aux communes qui en font la demande.

Il s'agit d'aider les collectivités à repérer le non-respect des autorisations d'urbanismes : construction sauvages, autorisations non respectées etc...

Ces pratiques se développent malheureusement et les communes ne disposent pas des moyens ni de l'expertise pour bien réguler ce phénomène. Ce service supplémentaire fera l'objet d'une facturation spécifique.

L'idée est de remettre de l'ordre dans l'urbanisme local en sachant toutefois qu'il y a des délais de prescription et que certaines constructions illégales anciennes ne pourront être remises en cause.

M. le Maire précise que l'enjeu est aussi un enjeu de justice fiscale pour que les fichiers fiscaux soient à jour et que les personnes qui ont construit payent leur juste part du foncier bâti.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le renouvellement de la convention avec le pays du sud toulousain en matière d'instruction d'actes d'urbanisme.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2022- 48 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DANS L'ANCIENNE PERCEPTION A LA DEMANDE DU LOCATAIRE**

Monsieur le maire dit avoir été sollicité par l'actuel locataire des bureaux de l'ancienne perception, le psychomotricien Jean Christian ASSEMAT. Ce dernier souhaiterait faire abattre une cloison pour créer un espace plus vaste pour sa patientèle.

Toutefois, il ne souhaite pas financer ces travaux et souhaite une prise en charge de ces travaux par la commune.

Les élus indiquent, qu'en général, un locataire peut effectuer des travaux mais doit restituer les lieux dans l'état initial. En tout état de cause, il appartient au locataire de payer les travaux.

Par ailleurs, la commune n'est pas tenue de procéder à ces aménagements intérieurs qui, en plus, nécessiteraient des reprises de revêtement de sol et d'électricité.

M. le Maire précise que des travaux de rafraîchissement ont déjà été entrepris à son entrée dans les lieux. Les travaux d'abattage de cloison sont plus importants et il n'est pas certain que ce psychomotricien reste dans la commune, à terme.

M. le Maire propose à l'assemblée de refuser la prise en charge, par la mairie, de ces travaux d'aménagement intérieur.

#### **DOSSIER REJETE A L'UNANIMITE**

#### **2022-49 : ACQUISITION DE MATERIEL DE CANTINE**

Monsieur le maire vient d'être informé par la société en charge de la maintenance du matériel de cantine de l'impossibilité de réparer le brûleur qui était défectueux.

En conséquence il convient de racheter une sauteuse.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès de sociétés spécialisées. M. le Maire présente les devis et indique que le choix se fait entre deux sociétés.

- Bonnet Thirode : 7 254,39 € HT
- Marin : 7 265,11 € HT

M. le Maire propose de retenir le devis présenté par la société Bonnet Thirode, d'un montant de 7 254,39 € pour une sauteuse gaz à basculement manuel.

#### **DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **2022- 50 : EXONERATION DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES PARTICIPANTS AUX FESTIVITES DES 14, 15 ET 16 JUILLET 2022**

Monsieur le Maire annonce la tenue cette année et pour la première fois d'un festival d'été. Cette manifestation initiée par Amandine ROZIER et Martine ARRU se tiendra sous la halle les 14, 15 et 16 juillet 2022. Etant donné qu'il s'agit de la première édition, M. le Maire propose au conseil municipal d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public aux différents participants à ce festival.

#### **DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Communauté de communes** : M. le Maire donne la parole à Mme LAFARGUE pour informer les élus de l'actualité intercommunale.

**Finances** : M. le Maire expose les conclusions principales de la commission des finances du mardi 28 juin 2022 destinée à présenter l'étude prospective sur les finances communales pour la période 2022-206.

Cette étude réalisée par Mme DECHAZEAUX de l'ATD-HGI, a insisté sur la nécessité de réduire les dépenses de fonctionnements pour pouvoir dégager des marges en investissement et faire face à une inflation élevée. Un point de la situation budgétaire en milieu d'année a aussi pu être fait.

Cette réunion a été précédée d'une rencontre des chefs de service sur le même thème pour optimiser la gestion de leur budget respectif.

**Tiers-lieu** : M. le Maire fait part de la réception à venir des travaux du tiers lieu, au Picon, sous l'autorité de l'architecte, le 7 juillet 2022. Une réunion du comité de pilotage a permis de prendre un certain nombre de décisions quant à l'équipement informatique ou en mobilier de cet espace de travail partagé.

**Ecole maternelle** : M. le Maire fait part de l'ouverture du chantier de rénovation de l'école maternelle au début des vacances. Une réunion organisée mi-juin par l'architecte M. FRYDMAN a permis de bien caler le calendrier d'intervention des différents entreprises et de régler les derniers détails.

**Place de la halle :** M. le Maire annonce l'envoi d'un courrier en recommandé avec réception à destination du maître d'œuvre pour lui signifier sa fin de mission en raison de l'abandon du projet. Une nouvelle maîtrise d'œuvre est recherchée.

**Pharmacie :** M. le Maire informe d'une rencontre entre Mme Nathalie FAUR et des élus pour convenir des travaux d'aménagement à réaliser dans la salle orange de l'ancien collège. En effet c'est dans cette salle, dont l'accès est située rue Maubec, que la pharmacie sera transférée à l'occasion de travaux qui devraient débuter début 2023 dans les locaux de l'officine place de la halle.

**Conseils d'école :** M. le Maire invite Mme PERONNET à rendre compte des deux conseils d'école, de la maternelle et de l'élémentaire, qui se sont tenus courant juin 2022.

Mme PERONNET indique que le conseil d'école de la maternelle s'est tenu le 16 juin 2022. La direction a remercié la mairie pour son soutien financier dans les projets musique et Stéphanie LEDOUX qui ont rythmé l'année scolaire.

En ce qui concerne les effectifs les 4 classes sont préservées grâce à l'inscription de 82 enfants.

Elle évoque aussi la mise en place d'une application qui permet aux parents de suivre les activités de leurs enfants sur leurs téléphones.

A l'élémentaire la direction a aussi remercié la mairie pour son aide dans les sorties piscine et dans les projets de fin d'année : tournoi rugby, cycle vélo, sortie à Toulouse...

138 élèves sont inscrits pour l'an prochain et 6 classes sont maintenues.

Mme TORILLON demande pourquoi la commission scolaire ne s'est pas réunie. Mme PERONNET répond qu'elle n'a pas eu encore le temps mais le fera prochainement.

**Espace patrimoine :** M. le Maire invite Mme LAFARGUE à présenter les travaux du comité de pilotage de l'Espace patrimoine qui a vocation à s'installer dans le local de l'ancien collège précédemment occupé par Fasil@com. Mme LAFARGUE indique que le projet est de réunir dans un même lieu les richesses culturelles du Fousseret : personnages célèbres, curiosités architecturales ou petit patrimoine, croix, fontaines...

L'association Histoire et Patrimoine et Diane MASCLARY ont été invités à participer à ce groupe de travail. Mais l'association Histoire et Patrimoine envisage plutôt un musée spécial pour Carolus, qui pourrait prendre place dans la salle orange, par exemple.

Dans les prochains mois, un appel sera adressé aux Fousserétois pour qu'ils cherchent dans leur grenier s'ils possèdent des photos ou objets intéressants relatifs à l'histoire du village.

**Service technique :** M. le Maire dit avoir rendu visite aux services techniques avec Cédric BAÑULS et Frédéric VILLEMUR le lundi 20 juin 2022. Les élus ont pu établir un certain nombre de constats quant au fonctionnement de l'équipe. Ce rapport de visite sera transmis aux conseillers municipaux.

**Grand prix d'arts plastiques :** M. le Maire évoque la qualité des œuvres exposées au Grand prix d'arts plastiques cette année et annonce que la médaille de la ville a été remise, comme à l'accoutumée, à Mme Florence Gros, lauréate du prix du jury pour sa peinture « le Guépard ». Le salon s'est refermé le 3 juillet 2022, jour de la remise du prix du public.

**Ôberge :** M. le Maire et plusieurs élus ont pu participer, en présence de nombreux Fousserétois, à l'anniversaire des 11 ans de l'Ôberge qui a eu lieu le samedi 18 juin 2022, sous la halle, dans une ambiance très conviviale.

**Fête locale :** M. le Maire annonce avoir reçu Lucas DAURE le président du comité des fêtes venu lui présenter le programme des festivités pour la fête locale qui aura lieu du vendredi 5 au lundi 8 août 2022. Ce dernier a confirmé que le budget de la fête 2022 rentrait bien dans l'enveloppe de 20 000 € allouée par la municipalité au comité des fêtes.

**Personnes vulnérables :** M. le Maire a reçu de Mme MENDONÇA un bilan des mesures mises en place pour contacter et aider les personnes vulnérables lors des épisodes de canicule, comme celui que nous venons de vivre mi-juin. La liste des personnes vulnérables, ainsi actualisée tous les 6 mois, commence aux personnes, isolées, ayant atteint 70 ans. 200 personnes ont été contactées.

**Pigeons :** M. le Maire annonce l'effarouchement de 260 pigeons fin juin par une société spécialisée. Une nouvelle prestation aura lieu cet automne. La situation devrait alors s'être nettement améliorée.

**Festival enfantillages :** M. le Maire se félicite, avec les services, culturel et médiathèque, de la réussite du festival enfantillages qui a accueilli le samedi 25 juin 2022 de nombreuses familles du village et des environs. De nombreuses animations, spectacles, jeux ont pu ravir les enfants sous la halle.

**Collège :** M. le Maire annonce avoir été informé que les effectifs du collège sont en croissance telle que les locaux sont remplis au maximum et qu'une interrogation se pose pour l'ouverture d'une cinquième classe de sixième.

**Bulletin :** M. le Maire fait part de la distribution du bulletin d'été 2022 dans les boîtes aux lettres des Fousserétois en ce début juillet. Il invite chacun à se plonger dans la lecture de ce document.

La séance est levée à 23h00.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	
Mme BENAZET Nadine	
M. BOULINEAU Christophe	
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	
Mme DROCOURT Angélique	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	PROCURATION A Mme PERONNET Odile
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	PROCURATION A Mme DROCOURT Angélique
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	PROCURATION A M. BAÑULS Cédric